

SEANCE du 02 juillet 2021

Convocation du 28/06/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué par M. Patrick PIERRAT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : PIERRAT Patrick, MATRAT Marie-Josèphe, JACQUET Aurore MICHEL, Jacqueline, ROUBAULT Gilles, GUICHARD Anaïs, ZUNIC Guillaume, QUINAULT Georges, DUFOUR Patrick, PROCACCIOLI Lorenzo,

Absent excusé :

Secrétaire de séance : JACQUET Aurore

Pouvoir :

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57 sur option à compter du 1^{er} janvier 2022.

DECIDE de reconduire la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de LA FORESTIERE. Le taux est fixé à 1,4 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Questions diverses :

Le Maire informe qu'ENEDIS va procéder à l'installation des compteurs Linky sur la commune de La Forestière. Les habitants recevront un courrier pour prévenir de l'intervention.

Organisation de la fête nationale du 14 juillet :

Mardi 13 juillet :

- 22 h 30 : Retraite aux flambeaux (Départ de la Mairie)
- 23 h 00 : Feu d'artifice tiré à l'étang du moulin

Mercredi 14 juillet :

- 9 h 00 : Randonnées pédestre et à vélo (Départ place de l'église)
- 14 h 30 : Cérémonie officielle au Monument aux Morts
- 15 h 00 : Concours de pétanque
- 17 h 00 : Rondelle (sur réservation)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Fait à La Forestière, le 05/07/ 2021

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>